

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

## SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Autres questions****Orientation future du Programme  
des activités sectorielles**

1. Le Programme des activités sectorielles a résisté à l'épreuve du temps. Cinq décennies de services aux mandants dans un créneau significatif du monde du travail ont permis de confirmer la centralité et la pertinence de ce programme par rapport au mandat de l'OIT. Le Programme des activités sectorielles a été régulièrement analysé, amélioré et réformé dans le souci de conserver toute son utilité pour les mandants et l'Organisation.
2. En mettant en relief l'importance du dialogue social sectoriel, le programme a donné une signification opérationnelle spécifique aux travaux de l'OIT sur les normes, et a renforcé et conforté le rôle des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. En promouvant le dialogue social sectoriel, le programme dynamise les relations professionnelles. Il étudie les principales questions sociales et du travail qui se posent dans différents secteurs économiques aux échelons international, régional et national et au niveau de l'entreprise. Les principes et les droits fondamentaux au travail de l'OIT constituent la base de l'engagement des mandants tripartites, et les échanges sectoriels leur ont permis de trouver des moyens novateurs de servir les buts de l'Agenda du travail décent, en œuvrant en faveur de conditions de travail décentes, en identifiant les possibilités de création d'emplois, en améliorant la productivité et la compétitivité et en négociant et en trouvant des solutions à toute une série de problèmes sectoriels.
3. Vu l'accélération du changement, les objectifs du programme ont dû être modifiés en permanence, tout comme son mode de fonctionnement, pour pouvoir continuer à répondre aux besoins des mandants. Les récentes innovations, telles que les programmes d'action sectoriels, sont porteuses d'avenir et ont apporté un nouveau potentiel au programme. D'autres changements sont susceptibles d'améliorer la focalisation des connaissances et des services sectoriels et pourraient stimuler des activités de suivi pertinentes. Le présent document vise à stimuler la discussion sur l'orientation future du programme. Plusieurs suggestions ont été avancées durant les périodes biennales précédentes:
  - mener des activités sectorielles sans recourir à un système de rotation rigide et prédéterminé;
  - regrouper des secteurs déterminés selon des critères convenus;

- établir en temps voulu des priorités reflétant les besoins des secteurs;
- accroître la souplesse du programme vis-à-vis des changements du monde du travail et, en conséquence, le rendre plus dynamique et plus ouvert à de nouveaux secteurs, sous-secteurs ou groupes professionnels non abordés actuellement;
- faciliter le processus de décision de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, et faire participer davantage les mandants à ce processus (par des consultations régulières et permanentes sur les défis, les priorités et les activités pour les secteurs);
- ouvrir plus largement le programme à toute une série d'activités, y compris les programmes d'action, les réunions, les activités de formation et de recherche, et adapter ainsi les activités aux demandes spécifiques à certains secteurs et éviter les approches censées s'appliquer à tous;
- enrichir la base de connaissances sur les questions sectorielles, notamment les données et les statistiques sectorielles;
- rechercher plus systématiquement les possibilités de coopération technique en vue de renforcer les activités sectorielles en complément des ressources provenant du budget ordinaire de l'OIT;
- renforcer la composante sectorielle des programmes par pays de promotion du travail décent; enfin
- accentuer les synergies avec les autres unités techniques du BIT ainsi qu'avec ACTRAV, ACT/EMP, les bureaux régionaux et les spécialistes du dialogue social en poste sur le terrain.

4. La stratégie proposée pour le Programme des activités sectorielles 2008-09, telle que présentée dans l'Aperçu préliminaire des propositions de programme et de budget<sup>1</sup>, s'appuie sur les succès et les leçons retenues des périodes biennales précédentes. Il est proposé que la stratégie accorde une importance particulière aux éléments ci-après: *a)* principales questions sociales et du travail devant être abordées par le dialogue social sectoriel aux échelons international, régional et national; *b)* renforcement de la capacité des mandants et promotion des possibilités leur permettant de coopérer, de partager leurs préoccupations, de s'occuper des questions critiques à partir d'une base de connaissances élargie, d'identifier les bonnes pratiques et de négocier des stratégies en vue de traiter les problèmes sectoriels; *c)* fournir des avis et des orientations pratiques dans les industries et les services présentant une importance particulière pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs; *d)* promouvoir toute la gamme des normes internationales du travail sectorielles en plus de l'ensemble des recueils de directives pratiques et des guides, ouvrages devant être traduits et largement diffusés; *e)* élaborer et promouvoir des modules de formation pratiques tenant compte des questions d'égalité entre les sexes ainsi que d'autres outils; *f)* mener des recherches rigoureuses et d'actualité dans une optique sectorielle afin d'aider l'Organisation et ses mandants à comprendre et traiter les changements rapides de l'économie mondiale, lesquels s'accompagnent à la fois de problèmes et d'opportunités.

5. Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des mandants, un programme pourrait être conçu sur la base des éléments ci-après:

<sup>1</sup> Document GB.297/PFA/1/2.

- a) des programmes d'action appuyant des plates-formes de dialogue social par l'intermédiaire desquels les mandants nationaux peuvent débattre de sujets de préoccupation et les traiter dans des plans d'action ou des recommandations à l'échelon national;
  - b) des réunions d'experts et/ou des réunions sectorielles tripartites (ou bipartites, le cas échéant) sur les questions normatives, le développement et la mise en œuvre des recueils de directives pratiques et autres orientations du BIT dans un secteur donné;
  - c) des forums de dialogue mondiaux plus restreints, par exemple des réunions tripartites ou bipartites de deux ou trois jours sur des questions spécifiques;
  - d) d'autres activités (y compris des activités de formation et de recherche).
6. Sur la base des orientations données par la commission à la présente session, au sujet de l'orientation générale future du programme ainsi que de nouvelles consultations informelles à entreprendre, le Bureau élaborera des propositions concrètes à présenter en mars 2007.

Genève, le 10 octobre 2006.

*Document soumis pour discussion et orientation.*